



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 9 avril à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien BECK Marjorie SPITZ Françoise COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito JABOULAY Marie OSTALRICH Christophe MAURIN Vincent NEVEU Magali

Absents : RAIBAUD Joëlle GISBERT Pierre ITIER Nadège

Pouvoirs : RAIBAUD à MAINGOUTAUD ; GISBERT à ITIER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, Mme Any COULOMB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 27 février 2024. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 27 février 2024.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de démission de Mme COUDEYRE Nelly qui, pour des raisons personnelles, ne peut plus assurer ses fonctions de conseillère municipale.

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation Compte de Gestion Commune

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB présente le Compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

2. Approbation du Compte Administratif 2023

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Sous la présidence de Mme COULOMB, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement
 - o Dépenses : 1 609 188.82 €
 - o Recettes : 1 863 422.78 €
 - o Excédent de Clôture : 254 233.96 €
- Investissement
 - o Dépenses : 572 934.62 €
 - o Recettes : 920 005.09 €
 - o Restes à réaliser : 60 000 €

Hors de la présence de M. Frédéric ITIER, Maire, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le Compte Administratif du budget communal 2023.

3. Affectation du résultat 2023

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Le Compte Administratif 2023 adopté qui fait apparaître :

- Un déficit reporté d'investissement de l'année antérieure : - 201 901.62 €
- Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 581 824.33 €
- Un solde d'exécution excédent 001 de la section d'investissement de 347 070.47 €
- Un solde d'exécution excédent 002 de la section de fonctionnement de 254 233.96 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépense pour un montant de 60 000 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report, à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section au compte 1068 :

- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 836 058.29 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'affectation du résultat 2023.

Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2024

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB informe le conseil Municipal que la Commission des finances propose une augmentation des taux d'imposition de + 1.7 %.

Mme NEVEU demande pourquoi augmenter cette année en particulier alors que les taux des impôts n'ont pas été augmentés depuis le début du mandat. Elle n'en voit pas l'utilité car les finances de la Commune ne paraissent pas en avoir besoin.

Mme COULOMB lui répond que l'augmentation des impôts est justifiée car cette année, des investissements importants doivent être prévus et qu'il est donc nécessaire de faire une réserve financière. D'autre part, un effort fiscal est nécessaire. Elle fait remarquer également que l'augmentation est très faible par rapport à d'autres communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **15 voix pour et 1 abstention (M. MAURIN)**, décide d'augmenter les taux d'imposition en 2024. Ils passeront à :

- TH : 17.68 %
- TFB : 37.93 %
- TFPNB : 71.78 %

4. Vote du Budget Primitif 2024 Commune

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB présente le projet de budget primitif 2024, les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à 2 807 960.29 € et les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à 3 144 129 €.

M. MAURIN demande, à propos des investissements, s'il est prévu d'installer des panneaux solaires sur le nouvel hangar Municipal.

M. le Maire répond que c'est prévu et que les Adjointes en charge des travaux doivent contacter une entreprise à ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **14 voix pour et 2 abstentions (M. MAURIN et M. POMARET)**, approuve le budget primitif 2024, il est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et autorise le Maire à prendre des décisions de mouvement de crédits de chapitre à chapitre dans la limite du plafond fixé à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

5. Subventions de fonctionnement aux associations

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, aux associations suivantes :

Association de Soins Palliatifs : 100 €
Association des Maires du Gard : 500 €
Association des Maires Ruraux : 110 €
ANDES (Association des élus en charge du sport) : 121 €
APE : 250 €
Art de vivre : 100 €
Club du troisième âge : 200 €
Courir à Ribaute les Tavernes : 150 €
Création photos et sculptures : 150 €
Croix Rouge : 100 €
FNACA : 100 €
Fondation Vaincre Alzheimer : 100 €
Football Club de RLT : 220 €
Groupe Scolaire Marcel Pagnol (USEP) : 800 €
Groupement forestier du Gard : 150 €
Groupement sanitaire Apicole (GDSA30) : 150 €
Les Mûrs du son : 200 €
Les Pieds tanqués : 220 €
Outlaw Spirits : 150 €
Resto du Cœur : 500 €
Rocking Club : 220 €
Société de Chasse : 100 €
Société Protectrice des animaux (SPA) : 140 €
Sports et Loisirs : 220 €
Tennis Club : 220 €
Variation : 150 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** (M. BRAGA, M. COMBEMALE et Mme SPITZ, n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à l'association dont ils sont membres), décide d'accorder les subventions proposées aux associations ci-dessus.

6. Subventions de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une subvention de fonctionnement pour 2024 au profit du CCAS d'un montant de 2 000 €

7. Tarifs cantine/garderie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 12 juillet 2022 approuvant les derniers tarifs de cantine et garderie qui s'élevaient à la somme de :

- Cantine :
 - o Repas enfant : 3.60 €
 - o Repas avec pénalité : 6 €
 - o Enfant ayant un PAI : 1 €
- Garderie
 - o du matin : 1 €
 - o du soir : 1 €
 - o sans inscription le matin : 2 €
 - o sans inscription le soir : 2 €

Monsieur le Maire et M. COMBEMALE, Adjoint aux affaires scolaires proposent d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

- Cantine :
 - o Repas enfant : 4 €
 - o Repas avec pénalité : 6 €
 - o Enfant ayant un PAI : 1.10 €
- Garderie :
 - o du matin : 1.10 €
 - o du soir : 1.10 €
 - o sans inscription le matin : 2.20 €
 - o sans inscription le soir : 2.20 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'appliquer les tarifs proposés par M. le Maire et M. COMBEMALE à compter du 1^{er} septembre 2024.

8. Demande de subvention 2024 pour l'aménagement du nouveau complexe sportif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet modifié d'aménagement du nouveau complexe sportif qui sera réalisé en trois phases :

- Phase 1 pour l'année 2024, montant total des travaux : 1 583 164.70 € HT
- Phase 2 pour l'année 2025, montant total des travaux : 1 052 754 € HT
- Phase 3 pour l'année 2026, montant total des travaux : 350 298.20 € HT

Il informe le Conseil municipal que la demande de subvention qui avait été attribuée par le Département et qui s'élevait à 146 000 € doit être annulée et redéposée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement du nouveau complexe sportif pour un montant total de 2 986 216.90 € HT.
- D'approuver la première phase du projet d'aménagement du nouveau complexe sportif pour un montant total de 1 583 164.70 € HT. Cette dépense sera prévue au budget primitif 2024.
- De solliciter une aide financière de l'Etat pour un montant de 158 316 €
- De solliciter une aide financière au Conseil Départemental pour un montant de 190 000 €
- De solliciter une aide financière au Conseil Régional pour un montant de 100 000 €
- De solliciter un fond de concours à Alès Agglomération pour un montant de 23 000 €
- De compléter avec un autofinancement de 400 000 €
- De contracter un emprunt de 711 848.70 €

9. Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouveau complexe sportif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du nouveau complexe sportif, il a reçu trois propositions :

- De INECO pour un montant de 45 000 € HT
- De MEDIAE pour un montant de 48 500 € HT
- Du Cabinet ICS pour un montant de 39 900 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, considérant le prix et la prestation proposée par le Cabinet ICS, approuve le devis du cabinet ICS pour un montant total de 39 900 € HT..

10. Convention de formation professionnelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal que 5 agents du service technique doivent renouveler leur formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'obligation pour les agents de renouveler leur formation AIPR, décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer la Convention de formation professionnelle avec la SARL DSR Formation de Saint Hilaire de Brethmas.

11. Contrat SACPA Fourrière Animale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de prestation de service avec la SACPA qui arrive à échéance le 30 juin 2024.

Afin d'éviter une rupture dans le service, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation de service avec la SACPA pour la capture, le ramassage, le transport d'animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale. Ce contrat sera signé pour une durée d'un an. Le montant de cette prestation s'élève à 2 085.30 € HT.

12. Renouvellement de la convention d'adhésion à l'automate d'Alès mis à disposition par Alès Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la Convention d'adhésion à l'automate d'appel signé en 2016 entre Alès Agglomération et la Commune de Ribaute les Tavernes dans le cadre de sa compétence sécurité publique et risques majeurs. Il précise que cette convention arrive à échéance le 30 avril 2024 et qu'il convient de la renouveler. La nouvelle convention sera conclue pour une durée de 5 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à l'automate d'appel pour la période 2024/2029.

Communications du Maire :

Organisation des bureaux de vote pour les élections européennes

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal quelles sont leurs disponibilités pour tenir les bureaux de vote lors des élections européennes qui doivent avoir lieu le 9 juin.

Cérémonie de citoyenneté

Monsieur Pierre-Marie COMBEMALE propose d'organiser la cérémonie de citoyenneté pour que les membres du Conseil Municipal des enfants remettent la carte électorale aux électeurs ayant atteint l'âge de 18 ans et qui voteront pour la première fois lors des élections européennes du 9 juin 2024. Cette cérémonie aura lieu le samedi 25 mai 2024 à dans la salle du Conseil.

Départ à la retraite du Directeur du Groupe Scolaire

Monsieur le Maire évoque le départ à la retraite de M. MAZOUÉ, Directeur du Groupe Scolaire de la Commune à la fin de l'année scolaire. Il souhaiterait que les membres de la commission des festivités organisent une cérémonie pour mettre M. MAZOUÉ à l'honneur après 20 ans au service de l'école. Il souhaiterait qu'elle n'ait pas lieu en même temps que la fête des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 9 avril 2024 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2024_04_09	Approbation Compte de Gestion Commune	à l'unanimité
DE_2024_04_10	Approbation Compte Administratif Budget Communal 2023	à l'unanimité
DE_2024_04_11	Affectation du résultat de l'exercice 2023	à l'unanimité
DE_2024_04_12	Taux d'imposition des taxes directes locales 2024	15 voix pour 1 abs (MAURIN)
DE_2024_04_13	Vote du Budget Primitif 2024	14 voix pour 2 abs (MAURIN POMARET)
DE_2024_04_14	Subvention de fonctionnement aux associations	à l'unanimité
DE_2024_04_15	Subvention de fonctionnement au CCAS	à l'unanimité
DE_2024_04_16	Tarifs cantine/garderie	à l'unanimité
DE_2024_04_17	Demande de subvention 2024 aménagement nouveau complexe sportif	à l'unanimité
DE_2024_04_18	Choix de la maîtrise œuvre aménagement nouveau complexe sportif	à l'unanimité
DE_2024_04_19	Convention de formation professionnelle	à l'unanimité
DE_2024_04_20	Contrat SACPA fourrière animale	à l'unanimité
DE_2024_04_21	Renouvellement convention adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par Alès Agglomération	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien BECK Marjorie SPITZ Françoise COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe DOMINGUES Pépito JABOULAY Marie OSTALRICH Christophe MAURIN Vincent NEVEU Magali

Le Maire, Frédéric ITIER



Le Secrétaire, Any COULOMB

